

« Je veux **RÉDUIRE MA FACTURE** de chauffage en réalisant des travaux dans mon logement ! »

« Je veux **adapter mon logement** au vieillissement ou au handicap et vivre chez moi le plus longtemps possible. »

« Je veux améliorer mon **logement dégradé ou insalubre** pour le rendre confortable et sain.»

Je vérifie mon éligibilité:

- Je suis propriétaire de mon logement
- Je respecte les conditions de ressources précisées dans le tableau ci-contre et coche la case correspondant à mon revenu fiscal de référence (*inscrit sur mon dernier avis d'imposition ou de situation déclarative*)

Plafond de ressources 2023		
Nombre de personnes dans le ménage	Ménage Très modeste	Ménage Modeste
1	<input type="checkbox"/> 16 229 €	<input type="checkbox"/> 20 805 €
2	<input type="checkbox"/> 23 734 €	<input type="checkbox"/> 30 427 €
3	<input type="checkbox"/> 28 545 €	<input type="checkbox"/> 36 591 €
4	<input type="checkbox"/> 33 346 €	<input type="checkbox"/> 42 748 €
5	<input type="checkbox"/> 38 168 €	<input type="checkbox"/> 48 930 €
Par personne supplémentaire	<input type="checkbox"/> 4 813 €	<input type="checkbox"/> 6 165 €

Si mes revenus correspondent à ce plafond et que mon logement a plus de 15 ans, je peux bénéficier des aides de l'Anah en faveur des propriétaires modestes ou très modestes via

 monprojet.anah.gov.fr ou le 03 29 69 13 76

Si mes revenus dépassent ces plafonds, je peux contacter mon Conseiller Rénov' via france-renov.gov.fr ou le 0808 800 700 pour bénéficier de conseils.

Selon vos conditions de ressources, bénéficiez du dispositif
MaPrimeRénov Sérénité,
géré par la délégation de l'Anah des Vosges



MaPrimeRénov'
Sérénité

- ✓ 17 500 € maximum soit 50 % de financement des travaux de rénovation globale
- ✓ 1500 € de prime sortie d'étiquette énergétique initiale F/G
- ✓ 1500 € de prime en cas d'atteinte d'une étiquette A ou B



- ✓ 10 000€ d'aide maximum, soit 50 % de financement des travaux d'adaptation (remplacement de la baignoire par une douche adaptée, installation monte-escalier etc)



- ✓ 25 000 € maximum soit 50 % de financement des « travaux lourds »
- ✓ 1500 € de prime sortie d'étiquette énergétique initiale F/G
- ✓ 1500 € de prime en cas d'atteinte d'une étiquette A ou B

Je précise mes besoins :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Isoler les combles ou la toiture | <input type="checkbox"/> Remplacer les fenêtres |
| <input type="checkbox"/> Isoler les planchers ou les murs | <input type="checkbox"/> Changer le système de chauffage |
| <input type="checkbox"/> Faire des travaux d'adaptation pour le maintien à domicile | |

Je retourne cette fiche, en précisant mes coordonnées,

à la **Délégation de l'Anah des Vosges** 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL
CEDEX (permanence uniquement téléphonique les lundis, mercredis et
vendredis de 9H à 11H30 au 03.29.69.13.76, mail: **anah@vosges.gouv.fr**)

Nom :Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Mail :

Ville du logement à rénover :

(si différente de mon adresse actuelle)

Cette démarche ne vous engage en rien !

Distribué par



Ne pas jeter sur la voie publique